

SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018
5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018
26 è 27 DI LUGLIU
28 ET 29 JUILLET

2018/E6/043

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Jean-Louis DELPOUX**

AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET :

Merci Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le Conseiller,

Le projet de grand port de Bastia ou le projet de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia présente en effet des enjeux stratégiques considérables et pour Bastia et pour la Corse.

Vous avez rappelé que le 25 septembre 2014, à l'époque sur ma demande, j'étais alors conseiller d'opposition Femu à Corsica, un programme d'étude comportant notamment une étude spécifique de courantologie et hydro sédimentaire et une étude géo technique en mer permettant de préciser les conditions de fondation des ouvrages et donc le coût éventuel de l'ouvrage, a été voté. Je voudrais vous dire en forme de clin d'œil, que lorsque nous sommes arrivés en janvier 2016, ces deux études n'avaient pas encore été engagées. Donc le temps qui a été perdu à cette époque-là ne nous est pas imputable. En revanche, lorsque je suis arrivé, en tant que Président du Conseil exécutif, j'ai engagé ces deux études.

La première, l'étude de modélisation, a été confiée à un bureau d'études associé à un laboratoire international. La phase de recueil des données est achevée et un premier rapport de synthèse a été communiqué en juillet 2018 et a fait l'objet d'échanges techniques. Je pense que l'étude sera finalisée en septembre pour la production de documents de communication. Deuxièmement les études géo techniques en mer, pour lesquelles nous avons lancé le marché. Les offres qui ont été reçues étaient très largement supérieures à l'évaluation qui a été faite par les services. Nous les avons donc relancées. Je précise, et ça avait été admis à l'époque, que le résultat de ces deux études est une condition nécessaire, même si non suffisante, à la réalisation d'un port à la Carbonite. Puisqu'il avait été acquis que pour le cas où il y aurait eu des impacts environnementaux et écologiques sur la plage de l'Arinella, sur le delta lagunaire jusqu'à Casamozza, on aurait renoncé.

Deuxièmement, et toujours par rapport à ce temps que l'on nous impute, mais qui n'est pas le nôtre, vous avez rappelé que le débat en l'état a commencé en 2002. A l'époque nous n'avions aucune responsabilité nulle part. Vous avez rappelé que le débat public a été conduit jusqu'à septembre 2017. Nous n'avions aucune responsabilité nulle part. Et je vous rappelle que ce débat public est devenu caduque en septembre 2015, avant que les nationalistes n'accèdent aux responsabilités à la Collectivité de Corse. Si ce débat est caduc, ce n'est donc pas de notre fait, parce qu'aussi bien à Bastia lorsque nous étions aux responsabilités en 2014 ou ici, nous n'avons rien fait pour faire perdre du temps à ce projet. Il est nécessaire de le rappeler.

Mais faisons d'une difficulté une chance. Ce débat public nouveau, qu'il faut faire au terme de la loi, va permettre d'intégrer toutes les données nouvelles et dieu sait s'il elles ont changé depuis 2017.

D'abord, vous l'avez dit, les évolutions du trafic passager. A l'époque on se fondait sur une évaluation de 9 millions ou de 4 millions et demi de passagers. Or depuis plusieurs années, on reste sur 2,2 millions de passagers. En revanche, et il est important de le noter, le fret augmente beaucoup, 60 % vous l'avez rappelé.

Deuxièmement, notre stratégie de développement économique, c'est essentiel. On ne construit pas un port seulement pour Bastia. On construit un port pour Bastia. On construit un port pour la Corse et on construit un port par rapport aux besoins de la Corse.

Je vous rappelle que le PADUCC notamment, mais pas seulement, a opté pour un développement économique et touristique durable. Aujourd'hui, cela se traduit également par le changement du rapport entre l'aérien et le maritime. En 2007 et en 2010, on était dans un rapport de 70 % de passagers transportés par le maritime et de 30 % par l'aérien. Aujourd'hui, et je parle sous le contrôle de Vannina Borromei, on est passé à 52 % pour l'aérien et 48 % pour le maritime. Puis, il y a également l'évolution des données techniques et technologiques, notamment en matière d'éco-port et quel que soit notre choix il faut les intégrer. Et enfin, je vous rappelle qu'il y a un élément qui est essentiel : c'est la complémentarité avec les autres infrastructures portuaires et je sais que sur ce point, vous, M. Delpoux, M. Jean-Charles Orsucci, hier M. Paul-Marie Bartoli, les élus de Lisula, d'Aiacciu et d'ailleurs sont attentifs à ce que nous ferons et à ce que nous ferons ensemble.

Je souhaitais également aborder avec vous les différentes évolutions techniques, comme par exemple les digues flottantes et semi flottantes. Ces techniques ont beaucoup avancé et sont beaucoup moins impactantes en termes environnementaux. Reste à savoir si on peut l'utiliser chez nous. De plus, par rapport à nos exigences, nous souhaitons que la commande publique serve au maximum, dans le respect des règles, les entreprises locales.

Donc pour tout le travail qu'il faut faire, nous n'allons pas rajouter du temps, nous le faisons en temps masqué, concomitamment aux autres études qui ont été engagées dans le cadre du premier projet.

Même chose pour le financement. Vous avez parlé d'un financement assuré à 70 % par la concession. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Vous le savez, et ça a été dit récemment, les CCI font l'objet d'un assèchement financier de la part de l'Etat ; leur statut va évoluer. Nous avons donc besoin de repenser le modèle économique du financement de ces infrastructures portuaires et nous avons besoin de le sécuriser. A cet égard, un voyage est prévu et tous les groupes de l'Assemblée seront invités, à Monaco pour les aspects technologiques et à Calais par rapport au nouveau port de Calais. De plus, des contacts ont été pris avec la Caisse des Dépôts et Consignations, avec laquelle des séances de travail ont déjà eu lieu, et avec la BEI dans le cadre des nouveaux instruments financiers.

Je terminerai avec deux points qui me semblent importants. Premièrement dans le nouvel organigramme, nous avons mis en place une structure dédiée aux grands chantiers, avec les moyens humains nécessaires. Cela concerne notamment Bunifaziu et la Caserne Montlaur, les infrastructures portuaires de Bastia. C'est un signe de notre volonté d'aller au bout dans ces éléments. Enfin, il y a un comité de suivi qui associera quant à lui tous les acteurs ; il sera ressaisi dès la rentrée avec toutes les données que je viens d'évoquer elles-mêmes confirmées par des rapports.

A la fin de ce processus, il y aura, je crois, quatre options :

- La première option, celle du statu quo, qui à mon avis est impensable.
- La deuxième, celle du port de la Carbonite tel qu'il avait été envisagé initialement. Je l'ai dit publiquement, je pense que ce n'est pas adapté à nos besoins.
- La troisième, celle du dédoublement du bassin actuel. Cette option avait été évoquée à l'époque, et avait été écartée. Il faut intégrer les nouvelles données technologiques, les nouvelles contraintes pérennes et les soumettre au débat.
- De la même façon, il y a une quatrième option, celle d'un port à la Carbonite qui ne soit pas le port initial et qui, elle aussi, intégrerait les nouvelles données technologiques, la multi modalité, les besoins en termes de fret, etc.

Nous allons donc proposer tout cela tranquillement. Nous aurons un débat qui permettra d'avoir tous les éléments.

De plus, il y en a une autre réflexion qui est parallèle. Si nous ne restons pas dans le statu quo, ce qui est notre option, que l'on prenne l'option dédoublement ou que l'on prenne l'option port à la Carbonite ancien ou rénové, il y a la question du devenir de ce qui est actuellement le bassin du port de commerce. Oui, à notre avis, il faut aller vers une requalification. Une requalification par exemple dans le domaine de la

plaisance ou de la grande plaisance, avec des emplois directs et indirects, et avec, c'est aussi une idée que nous avons avancée et que je confirme, un appel à projet international parce qu'il y a un enjeu économique, architectural, de sens de la ville.

La Collectivité de Corse va donc porter tout cela, avec vous. Nous allons faire ce travail de réflexion, en y associant bien sûr la ville Bastia, les communes et la communauté d'agglomération, les autres collectivités et la Corse entière.

Tout le monde connaît mon attachement à Bastia, mais je vous le dis encore une fois, dans ce domaine comme dans les autres, en matière portuaire, nous voulons faire des choix, des bons choix. Mais nous voulons le meilleur, pour Bastia, pour Ajaccio, pour Lisula, pour Calvi, pour Bonifaziu, pour Poretivechju, pour Pruprà.
En fait nous voulons le meilleur pour la Corse.

Je vous remercie.